

Délibération N°17

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

**MEDIATHEQUE – TARIFS –
MODIFICATIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Dix Avril à 18 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS,
M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES,
M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M.
COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que de nouveaux tarifs
pour la médiathèque sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

Néanmoins, le prix des copies et impressions n'a pas
changé, ce qui pose des problèmes de rendu de monnaie au
quotidien, ce service étant de plus en plus utilisé.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de faire
évoluer les tarifs concernant les copies et impressions
effectuées à la médiathèque, de la façon suivante :

- copie/impression noir et blanc : A4 : 0.30 € (0.25 €
actuellement) - A3 : 0.60 € (0.50 € actuellement)
- copie/impression couleur : A4 : 0.50 € (0.45 €
actuellement) - A3 : 1.00 € (0.90 € actuellement)

Monsieur le Président sollicite le Conseil pour approuver
les tarifs mentionnés ci-avant.

Le Conseil entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier les tarifs des copies et impressions à la médiathèque comme proposé ci-dessus à compter du 1er Mai 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 17 AVR. 2025
Publié ou Notifié le : 11 AVR. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"